

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DE L'ASSOCIATION UFC-QUE-CHOISIR DE L'AIN

L'association UFC-Que-Choisir de l'Ain a tenu son assemblée générale extraordinaire (AGE) suivie de l'assemblée générale ordinaire (AG) le jeudi 26 avril à 14 heures à la maison de la vie associative, à Bourg-en-Bresse.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Jacques COTTON, le Président en exercice, ouvre la séance en remerciant chaleureusement les participants ainsi que ceux qui n'ont pas pu venir mais qui ont toutefois pensé à envoyer un pouvoir pour être représentés. Il remercie Madame DARBON, maire adjoint de la ville de Bourg-en-Bresse, Madame Catherine MAINGUET, directrice adjointe de la direction départementale de la protection des populations (DDPP), Monsieur Patrick CROISSANDEAU, directeur départemental de la Banque de France ainsi que le journaliste du Progrès.

Le Président en exercice constate 34 personnes présentes à cette AG. Aucun quorum n'est exigé dans les statuts pour l'AGE et l'AG, les délibérations seront donc réglementaires. Monsieur Henri PINEY est proposé comme Président de séance. Accord de l'assemblée.

Le Président en exercice indique que cette AGE précédant l'AG, est consacrée à la modification des statuts. Chaque membre présent détient un projet de statuts et un dossier "Assemblée Générale" remis en entrant dans cette salle. Monsieur Daniel MESPLÈS est chargé de rendre compte du projet des nouveaux statuts au travers d'un diaporama. A la fin de son intervention, le vote se fera à main levée. La parole est donnée à Monsieur Daniel MESPLÈS.

Après avoir salué l'assemblée, Monsieur MESPLÈS parle de l'association locale (AL) membre de l'UFC-Que Choisir, participant activement au premier Mouvement consommateur de France. La conformité des statuts est une condition pour rester affilié à la Fédération Nationale UFC QUE CHOISIR. C'est par le biais d'un groupe de travail, représenté par des membres des AL Que Choisir que la refonte des statuts a vu le jour en 2016, répondant ainsi à différents objectifs.

Monsieur MESPLÈS relate les modifications importantes mais peu nombreuses. Dans le préambule, il est parlé de la notion de Mouvement. Seules les associations locales sont statutaires. Les objectifs modifiés sont de types politiques : Renforcer l'indépendance du Mouvement, protéger l'utilisation du nom ; et de types pratiques : simplification et clarification.

L'article 5 rend possible l'exclusion d'un adhérent de l'association et, est démissionnaire d'office, tout adhérent qui n'a pas cotisé dans les trois mois qui suivent l'échéance de l'adhésion.

L'article 7 introduit la notion de recherche de parité hommes-femmes au sein des instances de l'AL.

L'article 8 limite les votes des membres du conseil d'administration (CA), chaque administrateur ne pouvant être porteur que d'un pouvoir (au lieu de trois dans les anciens statuts).

L'article 11 permet, lors des votes à l'assemblée générale, que chaque adhérent peut être porteur de 5 mandats maximum (au lieu de 3 sur les anciens statuts).

L'article 13, enfin, oblige le respect des dispositions statutaires rendues obligatoires par la Fédération. C'est la condition de l'affiliation à l'UFC-Que choisir.

Les nouveaux statuts présentés sont en accord avec les statuts de la Fédération. Si le projet de statut présenté est refusé, nous ne pouvons plus être affiliés à la Fédération Nationale UFC QUE CHOISIR.

Aucune question n'étant soulevée dans la salle.

Demande d'accord à l'assemblée pour les nouveaux statuts. Unanimité accordée.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ÉTANT TERMINÉE, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LUI SUCCÈDE

Le Président en exercice rappelle les règles de fonctionnement de l'AG ordinaire. Seul le renouvellement du CA s'effectue à bulletin secret.

Le Président de séance propose les assesseurs suivants : Madame Béatrice DUMAS, secrétaire de séance pour la rédaction du procès verbal ; Madame Monique MIGNOT passera dans les rangs avec une urne pour recueillir les bulletins de vote pour le renouvellement du CA ; Monsieur Michel BOST assurera la responsabilité des votes et des deux scrutateurs chargés de les comptabiliser. Il demande deux personnes dans la salle. Messieurs Jean-Yves SCHMITT et Pierre GRAS se proposent. Accord des adhérents.

Il passe à nouveau la parole au Président en exercice.

Le Président en exercice évoque, en préambule du rapport, les problèmes de l'association : Vous n'ignorez pas que notre association a connu des difficultés il y a environ un an. Après 12 ans d'existence, une crise d'égo s'est traduite par la démission des principaux dirigeants. Cette crise qui a démarré au sein du CA s'est propagée aux bénévoles en affaiblissant ainsi l'association.

Les huit membres restant au CA ont alors décidé de relever ce défi, fidèles à leur engagement initial pour la défense des consommateurs et conscients que 12 années de présence dans l'UFC QUE CHOISIR de l'Ain avaient été fort utiles à servir cette cause. Dans ce monde d'aujourd'hui, notre présence devient chaque jour plus indispensable. Grace au développement de notre action dans de nombreuses commissions, nous sommes devenus des acteurs actifs en matière de consommation et de santé. Notre présence dans de nombreux organismes départementaux et préfectoraux le prouve. Ces administrateurs se sont refusé à voir tout ce travail, long, fastidieux parfois, balayé par l'opposition de trois de ses membres, qui pourtant avaient aussi beaucoup oeuvré jusqu'alors pour notre réussite.

Après la démission du président le 14 juillet 2017, le CA procède à l'élection d'un nouveau Bureau le 18 juillet, dans l'attente de l'AGE. Président : Jacques COTTON ; vice-président : Jean-Claude TEIL ; secrétaire : Marie-France NEVORET ; vice secrétaire : Michel PICHON ; trésorier en titre depuis le 27 juin : Didier CHARNAY ; vice-trésorier : Michel BOST. Un groupe d'opposants se constitue pendant toute la période précédent l'AGE qui a lieu le 6 octobre 2017. Ce groupe veut imposer ses propres vues, mais ne présentera personne à l'AGE.

Notre engagement et notre travail se poursuivent contre vents et marées. Nous gardons à l'esprit que l'évolution de l'association est indispensable pour sa survie.

Le Président en exercice lit maintenant le **COMPTE-RENDU MORAL ET D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2017**

Les adhésions : 882 adhérents (244 nouvelles adhésions et 638 ré-adhésions).

Les litiges, leur typologie et leur nombre

Les Conseillères et conseillers ont traités 619 dossiers LITIGE dans les permanences et en ligne.

Les dossiers se répartissent comme suit : Services marchands : 24,89% ; opérateurs télécommunications : 13,75% ; assurance : 7,75% ; - logement, copropriété immobilier : 11,63 % - énergie/ eau/ assainissement/ environnement : 08,08 % ; auto/ moto/ caravane/ bateau : 9,21% - autres secteurs de consommation : 7,11% - banque et organisme de crédit : 8,07% - administration : 0,97% ; santé/ maladie/ médecine/ hygiène : 1,13% - alimentation : 0,32% - non renseigné : 7,09%.

Le traitement de ces dossiers a permis à nos adhérents de récupérer au total 170 000 € environ.

Les ressources humaines – la vie associative

Personnel salarié : Fabienne SABATIER, secrétaire, recrutée sur un emploi aidé. En 2017, Fabienne a eu une formation en Gestion d'Association. Le travail excellent qu'elle a assuré en secrétariat et annexes ont démontré que ses multiples compétences et son professionnalisme étaient un véritable atout pour notre association.

A noter : Bien que ce rapport soit celui de 2017, je voudrais en quelques mots vous parler du prolongement de son contrat, courant avril 2018. Il a fallu se battre bec et ongles pour en obtenir un renouvellement, la difficulté provenant des exigences de l'Etat concernant les formations à prendre en compte (nous en sommes bien conscients et c'est aussi ce que nous voulons), mais aussi qui insiste sur le fait que le contrat aidé doit se transformer en contrat d'embauche. J'en profite pour remercier celles et ceux qui ont aidé à l'aboutissement de ce renouvellement de contrat, dont Monique MIGNOT qui, pour l'obtenir, s'est battue comme une lionne.

Personnel bénévole : Actions -Investissement dans la vie associative

Le nombre des bénévoles a beaucoup fluctué durant l'année. 45 bénévoles au 31 décembre.

- Administratrices / Administrateurs

Au 31 décembre 2017 sont en poste : Brigitte BOBILLON, Michel BOST, Didier CHARNAY, Jacques COTTON, Daniel MESPLÈS, Monique MIGNOT, Marie-France NEVORET, Michel PICHON et Jean-Claude TEIL

Sont partis en cours de mandat : Jean-Yves BABIN, Gérard BRUNS, Armand GAC et Pierre RIGAUD.

- Les permanences téléphoniques

Elles ont été assurées par quelques bénévoles, sous la houlette de Michel PICHON, jusqu'en mai. La nouvelle secrétaire les a ensuite reprises de façon continue.

- Les conseils en litiges

Les 23 conseillères et conseillers (dont 5 partis en cours d'année) ont assuré des permanences dans des locaux mis à disposition par les municipalités (voir en 1^{ère} page). Leur rôle est primordial dans l'association, par le fait même qu'ils défendent directement le consommateur, en le guidant, le soutenant et en l'aidant à faire face à la société ou au commerce, cause de leur litige. Leur efficacité permet d'assurer une bonne réputation de l'AL.

- Le Printemps des consommateurs 2017

Les interventions se sont déroulées en Champagne en Valromey, Hauteville Lompnès, Val Thoiry, Pont de Vaux par une équipe de 7 bénévoles. En avril : Opération VOTEZ POUR VOUS a permis de faire parvenir le livret des 50 propositions de l'UFC-QUE CHOISIR à l'ensemble des 55 candidats de l'Ain aux élections législatives. En septembre : ENERGIE MOINS CHERE ENSEMBLE. 1200 personnes de l'Ain ont adhéré à cette opération.

- Les enquêtes sur le terrain

Avec une équipe de 21 bénévoles encadrée par Pierre RIGAUD. En mai : les magasins Bio (7), En juin : Les prix dans la Grande Distribution (22 magasins), En septembre : Prix sur les circuits courts (13 points de vente), En novembre : Opération spéciale sur le ramassage et le traitement des ordures.

Tous ces résultats sont communiqués dans le bulletin "Ain Conso" ainsi qu'aux médias écrits et parlés. Si pendant longtemps, les litiges ont été l'activité principale de l'association, cette dernière s'est développée dans d'autres domaines, telles les campagnes d'information adressées au grand public. Les bénévoles qui se sont investis dans ces campagnes ont permis de rendre concurrentiels des secteurs qui étaient bien souvent d'anciens monopoles. A notre tour, nous devons faire du lobbyng ; il est devenu nécessaire de faire passer nos idées haut et fort afin de contrer les malveillances et autres manipulations de certaines sociétés et entreprises.

Les formations

La formation de bénévoles au sein de l'association est assurée par Georges BAUD. L'accès aux formations est fortement recommandé. Des possibilités sont offertes en fonction des thèmes demandés : par internet, pour les conseillers qui veulent se former à domicile ; sur GESTAL, outil informatique mis en place par la fédération nationale ; sur le lieu de l'AL mais aussi à la Région.

Accès aux stages en 2017

Découverte ; initiation sur Gestal (permet de travailler chez soi) ; vente, stage de niveau II ; litiges bancaires ; d'autres formations ont été proposées par l'Union Régionale Rhône-Alpes-Auvergne de l'UFC-Que Choisir ou le National UFC-Que Choisir. Les formations spécialisées sont fortement conseillées.

Par exemple, pour compléter la formation LITIGES, le bénévole qui désire devenir conseiller dans ce domaine est confié à un tuteur dans la permanence la plus proche de son domicile. Après avoir effectué une période "probatoire" de quelque mois, la formation du conseiller est finalisée lorsqu'il sait utiliser le "logiciel Gestal", outil national mis en place par la Fédération dans tous les départements.

Le bulletin, publication pluri-annuelle

L'équipe d'"Ain Conso" en permet la publication. Il est notre principal outil de communication et d'information internes. Ce lien avec tous nos adhérents est à préserver. Didier CHARNAY en est la cheville ouvrière. Une équipe de bénévoles participe à la composition du bulletin (recherche de thèmes, véracité des textes, rédaction, relecture, recherche des images et des photos et mise en page).

Les représentations

Michel BOST, référent santé de l'association avec une équipe de 3 personnes la représente auprès du conseil de surveillance et de la CDU (commission des usagers) dans différents établissements de santé.

Jacques COTTON représente l'association auprès du conseil d'administration et du réseau environnement, au titre de titulaire de l'Union Régionale Rhône Alpes de l'UFC-Que Choisir.

Patrick DANJON représente l'association auprès du conseil de surveillance du CHP de Hauteville-Lompnès, du centre Orcet-Mangini à Hauteville Lompnès ainsi qu'à la CDU.

Daniel MESPLÉS représente l'AL auprès de l'association de soutien aux soins palliatifs à Bourg-en-Bresse ; il est adjoint référent santé de l'AL.

Michel PICHON représente l'association auprès de la CDAC - commission départementale des aménagements commerciaux.

Le Président en exercice passe la parole au Président de séance.

Le Président de séance questionne l'assemblée pour des remarques ou des questions.

Question se rapportant au nombre de litiges défendus. Réponse : 619 en 2017. Pour comparaison, 2016 : 325 conseils prodigués dans les permanences auxquels s'ajoutent 120 dossiers traités dans le cadre du service en ligne (ALED). Madame MAINGUET voudrait connaître plus précisément le contenu de chaque secteur. Le Président lui indique qu'une étude plus poussée est tout à fait possible. Les données demandées lui seront transmises. Une personne de la salle pose la question des problèmes survenus en 2017. L'AL continue de fonctionner dit le Président de séance ; le Président en exercice ajoute que les conflits étaient dûs à une crise d'égo. Les remarques et questions étant terminées, le Président de séance demande à Monsieur Michel BOST trésorier adjoint de l'AL de parler des comptes de résultats. Monsieur BOST indique que c'est une première expérience pour lui.

LES COMPTES DE RÉSULTATS ET LE BUDGET PRÉVISIONNEL

On peut dire que la plus grande partie des produits se constitue des cotisations qui sont moins importantes qu'en 2016. (cotisations 2017: 21 090 € au lieu de 22 147 € en 2016). La part fédérale a faibli également (4887 € au lieu de 5181 €). Les subventions sont légèrement supérieures à 2016. Les emplois aidés (ASP et autres) rapportent 7858 €, somme qui est à déduire du montant des frais de personnel embauché depuis avril 2017 à 35 h./mois. Le total des produits en 2017 est de 41 490 € (2016 : 35 297 €). Le total des charges en 2017 est de 39 858 € (2016 : 31 351 €).

Monsieur BOST poursuit la lecture, évoquant rapidement le contenu des colonnes supplémentaires des charges et des produits 2018. Il aborde ensuite le Budget Prévisionnel en indiquant qu'il devrait être sensiblement le même qu'en 2017. Toutefois, au niveau des charges à venir, l'augmentation des services externes et des déplacements sont prévus. Au niveau des recettes à venir, nous comptons sur des adhésions supplémentaires et des dons.

La lecture des comptes étant terminée, le Président de séance demande si l'assemblée a des remarques ou des questions. Une personne revient sur les permanences des litiges en ligne. Il lui est expliqué. Une seconde personne demande des précisions sur l'importance des frais postaux. Il lui est répondu que les envois recommandés sont directement liés à la quantité des litiges. C'est une charge incompressible. 2017 : 5316 €, 2016 : 5597 €. Une troisième personne s'insurge du fait que les comptes ne sont pas présentés comme il faudrait. Il y a confusion affirme-t-il. On ne mélange pas des comptes de résultats d'une année avec celle de 2018 qui est en cours. Cela sera

signalé dans un prochain courrier ajoute-t-il. Le Président en exercice répond aux diverses réflexions de l'adhérent et ajoute que les comptes de résultats ne sont pas entâchés pour autant. Cependant il est vrai que la présentation était inhabituelle.

Suite à ces diverses réflexions, la secrétaire de l'association, Madame Fabienne SABATIER prend le micro et explique son travail à l'association. Arrivée courant 2017, ses tâches liées au secrétariat ont été multiples. Souhaitant se former plus précisément dans la comptabilité elle s'est investie dans ce domaine. Cela l'a conduite à préparer les comptes de résultats, en ajoutant la colonne 2018. Le Compte de Résultats et le Budget ont été acceptés par les administrateurs. Madame SABATIER remercie l'assistance et rend le micro.

Le Président de séance donne la parole à l'assemblée.
Aucune autre question n'étant posée, on passe au vote.
Contre : **4** ; Abstention : 0. Les comptes sont adoptés.

Le Président de séance donne la parole au Président en exercice pour la lecture du rapport d'orientation 2018. Le Président en exercice précise qu'à la fin de la lecture de ce rapport il y aura le vote pour le renouvellement du conseil d'administration.

RAPPORT D'ORIENTATION

Dans le but d'être plus performant vis-à-vis des consommateurs, les recherches entreprises en 2017 par les associations locales en lien avec la Fédération UFC QUE CHOISIR ont dégagé une cinquantaine d'idées sur les orientations à prendre en compte, parmi lesquelles : Un environnement numérique sécurisé et protecteur de la vie privée. Ce à quoi nous tendons. Nous recherchons un bénévole qui connaisse bien ce monde virtuel sans être pour autant être un informaticien de métier. Des produits et services respectueux de l'environnement : contre l'obsolescence organisée, programmer la durabilité des produits. Une rénovation énergétique réellement performante et responsable. Une fiscalité réellement sociétale. Une consommation plus saine, avec une alimentation transparente quant à sa composition et son origine. Un quotidien nettoyé des substances indésirables. Des services du quotidien de qualité, telle une concurrence réellement profitable aux consommateurs. Des droits effectifs pour les consommateurs, face au préjudices collectifs et avec des recours réellement dissuasifs ; et, renforcer le rôle et la collaboration avec les autorités de contrôle.

Le consommateur au coeur de nos pensées associatives

Notre département de l'Ain a deux caractéristiques qui nous concernent plus particulièrement : il est étendu et difficile à couvrir de façon fonctionnelle. Notre association doit évoluer pour s'adapter aux problèmes des consommateurs qui ont agrandi leur champ d'investigation. Elle doit donc évoluer en élargissant sa gamme de contacts. Des permanences renforcées, moins nombreuses et avec plus d'intervenants pour les litiges. Il existe aussi les litiges traités en ligne avec le bénévole de l'AL et, le traitement des litiges (TLL) qui émane de la Fédération avec un suivi particulier par le conseiller de l'AL. Toutes ces évolutions se font en accord avec nos bénévoles.

Le développement de ces différents contacts nous amène à recruter des profils légèrement différents. Il est plus difficile aujourd'hui de recruter des bénévoles. Il faut donc faire preuve d'imagination. Il faut trouver de nouveaux moyens, tenant compte d'une part des distances déjà évoquées et d'autre part de l'acquisition de nouvelles technologies permettant de faciliter le recrutement des bénévoles qui pourront être amenés à résoudre les problèmes en travaillant à domicile. Egalement des bénévoles experts, plus spécialisés et intervenant plus rarement.

La formation

Les stages prévus en 2018 : Découverte, accueil, litiges bancaires, vente-services et travaux immobiliers. En outre la Fédération développe des formations qui peuvent se faire à domicile pour nos bénévoles (campus). L'idée, ce sont des stages d'initiation de plusieurs niveaux qui sont plus accessibles pour nos bénévoles et moins coûteux pour la Fédération. Les informations données aux consommateurs sont de plus en plus nombreuses. Les enquêtes sont toujours initiées par la Fédération et réalisées par nos équipes. Elles sont régulièrement diffusées par les médias et le bulletin Ain conso.

La lecture du rapport d'orientation par le Président en exercice étant terminée, le Président de séance reprend la parole et demande si l'assemblée a des remarques ou des questions. Des précisions sont demandées par différentes personnes.

Une personne est surprise de lire dans le 1^{er} paragraphe "une fiscalité réellement sociétale". Le Président en exercice lui répond que ce thème est mis dans le rapport du programme d'orientation de la Fédération qui en contient une cinquantaine. Il est également destiné à toutes les AL. C'est ce vers quoi on tend dit-il mais cela peut paraître utopique. Une autre demande pourquoi des bénévoles experts plus spécialisés. En réponse : accéder aux nouvelles technologies demande davantage d'efforts pour les anciens. Les jeunes n'ont aucun problème.

Des personnes interviennent également sur la santé : Les litiges évoluent, ils concernent davantage le domaine de la santé. Il faut renouveler les réunions informatives avec des médecins. Le thème sur la fin de vie a eu un financement par l'ARS indique Monsieur Daniel MESPLÉS, administrateur mais aussi médecin de métier. Le Président en exercice signale qu'étant donné le regroupement de la région Rhône-Alpes avec l'Auvergne nous devons maintenant attendre qu'elles s'ajustent entre elles.

Les questions ont cessé. Le Président de séance passe à nouveau la parole au Président en exercice. Avant de passer à l'élection du renouvellement du conseil d'administration, il demande à l'assistance si Monsieur Fabien LESAGE qui n'a pas un an d'adhésion peut faire partie du CA. Pour que ce soit possible, il faut l'accord de l'assemblée. Il lit le texte de monsieur LESAGE.

On passe au vote pour le rapport d'orientation : Approuvé par l'assemblée.

Puis, le Président en exercice fait lecture.

L'ÉLECTION POUR LE RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Christian LAROSE

65 ans cette année, marié, 1 enfant (majeur et autonome). Originaire de Saint-Etienne dans la Loire. J'habite Les Plans d'Hotonnes en résidence principale depuis mon départ en retraite d'avril 2015. J'avais donc depuis juillet 1971, près de 44 ans de carrière au sein d'une Banque de renom international. Embauché comme mécanographe, et après avoir occupé différents postes de commercial et de management, j'ai terminé cette longue aventure comme Responsable de Conformité, de la Surveillance des Risques et de la Déontologie d'un Groupe d'agences (LOIRE). Comme commercial, j'ai travaillé pendant 35 ans, en direct avec des milliers de clients, de toutes sortes et catégories, essayant d'apporter à chacun l'écoute attendue et possible. Dans le cadre de la surveillance des risques, j'ai travaillé sur quelques dossiers "d'accidentés de la vie" où les réponses nécessaires n'étaient pas toujours envisageables, de par l'égalité de traitement de tous les clients. Outre la mobilité fonctionnelle, j'ai aussi fait le choix de la mobilité géographique, avec 9 déménagements pour arriver dans l'Ain. Ce que je perpétue encore à ce jour, en partageant mon temps entre l'Ain et la Côte Atlantique. Où je m'adonne à l'un de mes passe-temps favoris : La pêche en mer. Mon épouse et moi partageons une autre passion : les voyages. Les moyens de communications actuels permettant une proximité, quasi permanente, j'ai marqué mon accord à Mr Jacques COTTON pour apporter à notre association, mon aide, dans la mesure et la limite de mes moyens et connaissances. Ne dit-on pas que l'union fait la force. Connaissances qu'il est toujours possible d'améliorer et d'accroître. J'ai le sentiment que le temps qui passe, créer un gouffre entre le consommateur (ou utilisateur ou bénéficiaire) et les commerçants, fournisseurs ou administrations, qui va en se creusant. La rentabilité première prenant le pas sur la relation client, sans aucun souci de la pérennité de cette relation, qui est à mon avis un gage de sérénité et de bien-être auquel tout un chacun peut prétendre dans une logique de gagnant/gagnant. Ce qui justifie pleinement vos actions de défense, d'aide et d'appuis de tous vos adhérents. C'est dans cet esprit que je rejoindrai, si votre AG l'accepte, votre équipe d'animateurs et d'adhérents actifs.

Monsieur Fabien LESAGE

J'ai 34 ans. Je suis Ingénieur QSE dans l'automobile et j'ai la chance d'être papa d'une adorable petite fille qui se nomme Eléonore. J'habite du côté d'Ambronay proche d'Ambérieu en Bugey. Mon intérêt pour l'UFC que choisir vient de mon père qui est un grand lecteur de la revue mensuelle. Il m'a transmis cette passion. De ce fait, j'ai envie de participer à la vie de l'association et d'apporter mon aide à son développement

Monsieur Henri PINEY

Je suis devenu conseiller en litiges en juin 2016 et ai toujours participé à la commission . Depuis début 2018, j'en suis le référent. Aider les autres est très enrichissant pour moi.

Monsieur Marc GIAI-MINIET

Ancien directeur d'un établissement bancaire (LBP), je maîtrise la relation clientèle. Cette fonction m'a donné l'occasion de traiter des réclamations de clients, qui s'apparentent aux problématiques des consommateurs en général. Adhérent depuis 2015, période où j'avais sollicité l'AL de Belley pour un litige me concernant, j'en ai eu à traiter d'autres qui nous empoisonnent la vie au quotidien. Actuellement Conseiller Litiges à la permanence de Bourg-en-Bresse. Fort de cette expérience, et animé d'une forte motivation, je souhaite m'impliquer davantage dans le fonctionnement de l'UFC de l'Ain, c'est pourquoi je sollicite auprès de vous, un mandat d'administrateur.

Monsieur Jacques COTTON

Je suis un lecteur assidu de la revue Que Choisir depuis la fin des années 60. En arrivant à Bourg, j'ai découvert que le département ne figurait pas sur les études de prix de l'UFC. J'ai appelé Paris puis Lyon et j'ai eu un premier contact avec Georges Baud nommé responsable de l'AL début 2005. C'est ainsi que j'ai rejoint en mai/juin 2005 la petite équipe qui préparait l'ouverture au public de septembre. J'ai été chargé de la communication et des litiges. Au conseil d'administration, j'ai été secrétaire, ai participé à différentes manifestations, et ai représenté l'association à l'extérieur et à l'union régionale depuis 4 ans. Depuis le 18 juillet 2017, je suis président de l'AL.

Monsieur Michel BOST

Je Fais partie du Conseil d'Administration depuis 2015. Je représente UFC Que choisir dans les instances de la santé, comme : Titulaire au Conseil de Surveillance et de Défense des Usagers au centre hospitalier Ain Val-de-Saône Pont de Veyle Thoissy Montmerle ; titulaire de Défense des Usagers au centre de rééducation " les Arbelles " ; suppléant de Défense des Usagers à la clinique Convert ; représentant d'UFC Que Choisir Régional Santé ; représentant d'UFC Que Choisir France ASSOS Santé ; représentant au Conseil Territorial de l'Ain, à la commission de défense de l'usager ; représentant d'UFC Que Choisir à l'ADIL.

Monsieur Didier CHARNAY

50 ans depuis deux semaines. Fonctionnaire aux Finances Publiques. Adhérent depuis 2005 ayant participé à la création de l'association UFC-Que Choisir de l'Ain et administrateur depuis 9 ans, je suis également rédacteur en chef de notre bulletin "Ain Conso" que vous recevez tous. Je renouvelle ma candidature au Conseil d'Administration en cette période délicate où toutes les bonnes volontés peuvent être utiles au développement de l'association.

Après lecture, le Président de séance invite Madame MIGNOT à récupérer les bulletins dans l'urne. La boîte est remise à Monsieur BOST, responsable du scrutin qui va assurer le dépouillement dans une autre salle avec les scrutateurs, Monsieur SCHMITT et Monsieur GRAS.

Durant le temps du dépouillement, la parole est donnée aux personnes de l'assemblée. Elles posent de nombreuses questions. Les exemples abondent, campagnes nationales, enquêtes, litiges, etc.

RÉSULTATS DU VOTE POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Votants et représentants 62

Bulletins valides : tous

Ont obtenu : Michel BOST 59 voix ; Didier CHARNAY : 62 voix ; Jacques COTTON 56 voix ; Marc GIAI-MINIET : 62 voix ; Christian LAROSE : 62 voix ; Fabien LESAGE : 61 voix ; Henri PINEY : 62 voix.

Le conseil d'administration sera donc composé de dix membres et se réunira le 27 avril pour élire le Bureau. Aucune autre intervention ne venant de l'assemblée, le Président en exercice annonce la clôture de l'assemblée générale et invite les participants à se retrouver au buffet pour le verre de l'amitié.

Certifié exact, fait à Bourg-en-Bresse, le 26 avril 2018

Henri PINEY
Président de séance



Béatrice DUMAS
Secrétaire de séance



Jacques COTTON
Président de l'AL

